

Que signifie l'abréviation FUE (et non pas TFUE) ?

Par **imflazh**, le 30/01/2019 à 17:20

Bonjour,

J'ai une petite question qui me trouble. JE peux lire dans l'ouvrage de M.Blanquet "Droit général de l'UE" : "Le traité de Lisbonne vient considérablement éclaircir la situation avec une véritable et inédite typologie des compétences de l'Union (Titre 1 de la première partie du TFUE : « catégories et domaines de compétences de l'Union ») présentant les compétences exclusives de l'Union (art 2 §1 et art 3 FUE), les compétences partagées (art 2 §2 et art 4 FUE), et les compétences d'appui, de coordination ou de complément (art 2 §5 et art 6 FUE)

Mais que diable signifie FUE en lieu et place de la mention TFUE ?! Mot n'est dit dans la section abréviations de l'ouvrage alors même que "TFUE" y est mentionné : "FUE" y est absent. Ce n'est pas non plus une faute de frappe, puisque le terme "FUE" revient souvent.

La seule hypothèse que j'envisage est que FUE voudrait dire "TFUE" tel que modifié par le traité de Lisbonne" mais ce n'est que mon intuition...

Par **Camille**, le 30/01/2019 à 18:27

Bonjour,

[citation]Le traité de Lisbonne reprend la méthode traditionnelle de modification des traités européens. Il modifie les traités existants et ne les remplace pas. Le processus s'apparente à une mise à jour des traités de l'Union européenne. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union est ainsi régie par deux traités : le traité sur l'Union européenne (**TUE**) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (**TFUE**).[/citation]

Source :

<https://www.touteleurope.eu/actualite/le-traite-de-lisbonne.html>

Donc, FUE = fonctionnement de l'Union européenne
[smile17]

Par **imflazh**, le 30/01/2019 à 18:58

Je veux bien mais cela n'a pas de sens de désigner un article de la sorte... Article 4 du fonctionnement de l'Union Européenne ne veut rien dire !

Par **LouisDD**, le **30/01/2019** à **19:09**

Le mot traité est tout simplement sous entendu... Comme vous le dites, cela n'aurait sinon grand sens de dire art X FUE...

Par **Camille**, le **30/01/2019** à **20:52**

Bonjour,

Pourtant, on peut bien dire :

" l'Union est ainsi régie par deux traités : celui sur l'Union européenne (UE) et celui sur le fonctionnement de l'Union européenne (FUE)"

Par **imflazh**, le **30/01/2019** à **21:03**

Chers amis, ça se tient oui.

En revanche, écrire "TFUE" en toutes lettres pour ensuite écrire "FUE" une phrase plus loin est étrange et m'aura fait me gratter la tête une bonne demi-heure...

Merci à vous !